

LISTE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES VISÉS PAR LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE PRODUITS PAR LES ENTREPRISES (RLRQ, Q-2, R. 40.1).

Les ordinateurs de bureau, les ordinateurs portables, les tablettes électroniques et les lecteurs de livres électroniques, les écrans d'ordinateur et les téléviseurs, les imprimantes, les numériseurs, les télécopieurs et les photocopieurs, les téléphones cellulaires et satellitaires, les téléphones sans fil et conventionnels, les téléavertisseurs et les répondeurs téléphoniques, ainsi que les claviers, les souris, les câbles, les connecteurs, les chargeurs et les télécommandes conçus pour être utilisés avec un produit électronique visé.

Les consoles de jeux vidéo et leurs périphériques, les projecteurs conçus pour être utilisés avec un équipement électronique, les lecteurs, les enregistreurs, les graveurs ou les emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, les amplificateurs, les égaliseurs de fréquences, les récepteurs numériques, les haut-parleurs conçus pour être utilisés avec un système audio-vidéo et avec d'autres types de produits visés, notamment ceux qui sont mis sur le marché dans des ensembles comme les ensembles cinéma maison, les baladeurs numériques, les récepteurs radio, les stations d'accueil pour les baladeurs et d'autres appareils portables, les émetteurs-récepteurs portatifs, les appareils photo numériques, les cadres numériques, les caméscopes et les systèmes de localisation GPS, les routeurs, les serveurs, les disques durs, les cartes mémoire, les clés USB, les haut-parleurs, les webcams, les écouteurs, les dispositifs sans fil et les autres accessoires et pièces de remplacement non spécifiquement visés et conçus pour être utilisés avec un produit électronique visé.

On entend par « accessoire » un produit non spécifiquement visé comportant une composante électronique, comme un modem ou une antenne, ou qui est essentiel au fonctionnement d'un produit visé, comme une cartouche d'encre. Les produits qui servent uniquement au support de données et qui ne comportent pas de composante électronique sont exclus (cassettes à ruban, disques compacts, etc.).